

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°55/26

Le maire de la commune de Saint-Restitut, arrondissement de NYONS,
Département de la DROME,

Vu la loi 82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le décret n°86475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le code de la route,

Vu le code des collectivités territoriales (article-131.3 notamment),

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié approuvant l'instruction relative à la signalisation routière livre 1 - 8^{ème} partie,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'administration et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation, provoquées par des travaux.

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 12 mai 2026 présentée par CONSTRUCTEL-SIRHO DROME ARDECHE, sise 69134 DARDILLY CEDEX, et considérant que pour réaliser le raccordement au réseau ENEDIS : Rue de la Tour à Saint-Restitut - il y a lieu de réguler la circulation.

ARRETE

Article 1 : Le début des travaux est fixé à la date du 06 juin 2026 pour une durée de 30 jours, Rue de la Tour à Saint-Restitut.

Article 2 : La route sera fermée à la circulation.

Article 3 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles. Elle veillera au respect des droits de riverains.

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra remettre en état la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

Article 6 : Ampliation de l'arrêté adressée à :

- L'entreprise CONSTRUCTEL-SIRHO DROME ARDECHE (RHONE),
- la gendarmerie de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Fait à Saint-Restitut, le 02 juin 2026
Le Maire : Christine FOROT

